

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du 23 mars 2009 à ARPAILLARGUES

L'an deux mille neuf, le 23 mars, à 20h30, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Arpaillargues et Aureilhac, en séance publique sous la présidence de Jean Claude ZIV, Président.

PRESENTS : Mrs BOYER, BLANC, CLENET, BOUCARUT, TIEBOT, GUILLOMONT, COTES, BARDOC, MAZEL, VERDIER, GOASGUEN, GISBERT, GODEFROY, PESENTI, LEVESQUE, OTALORA, PESENTI, DIDIER-LAURENT, REBOULET, ROUAUD, MERCIER, JEAN, CHAPEL, MALTESE, BRUGUIERE, MAZIER, MAURIN, BONNEAU, SIMEON, POUDEVIGNE, EKEL, PEREZ, POULON, MILESI, Mmes NIGGEL, VINAS, SAUCEROTTE, PERIDIER, GIANNUZZI, REY-PRIEUR, THOLANCE, HENOCQ

EXCUSES : Mrs FABROL, AMALRIC

Formant la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Maurice BARDOC – Communauté de Communes du Pont du Gard

En préambule, Monsieur ZIV remercie Monsieur Alain VALANTIN, Maire d'Arpaillargues et présent dans la salle, d'accueillir dans sa commune ce Comité Syndical consacré au débat d'orientation budgétaire et excuse Monsieur GALTIER, Trésorier Principal d'Uzès et chargé du Syndicat ; il propose en outre à l'Assemblée de délibérer sur un point ne figurant pas initialement à l'ordre du jour et visant à se prononcer sur une convention avec le Préfet du Gard et relative à l'application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009 pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 dans le cadre du dispositif du plan de relance de l'économie initié par le Gouvernement.

Approbation à l'unanimité.

1- Débat d'orientation budgétaire 2009 :

Délibération et débat :

Exercice obligatoire depuis la loi de février 1992, Monsieur ZIV rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de vérifier la pertinence des lignes d'action directrices proposées et adoptées par le Comité Syndical en matière budgétaire.

Il a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et constitue la première étape du calendrier budgétaire ; il **présente un triple objectif :**

- ✓ discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- ✓ informer le Comité Syndical sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- ✓ ouvrir aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Monsieur ZIV précise qu'à l'issue de sa prise de fonction il a initié des rencontres avec les communes composant le SICTOMU et conduit différentes réunions relative au tri des déchets, recherchant des solutions aux dépôts sauvages au pied des colonnes et réussi à mettre fin au contrat liant le SICTOMU au prestataire chargé de la conteneurisation.

Cependant, le plus préoccupant reste pour lui l'état de la situation financière du Syndicat.

L'analyse détaillée des comptes du SICTOMU réalisée avec l'appui du Comptable Public, Monsieur Michel GALTIER complétée par le récent contrôle de la Chambre Régionale des Comptes a mis en évidence l'absence d'autofinancement qui prive la Collectivité de toute capacité d'investissement.

Il salue l'action du Directeur Général des Services qui s'est opposé, à la fin du précédent mandat à la réalisation de la déchetterie-recyclerie de Vallabrix.

Monsieur ZIV souligne que le document support du DOB envoyé à chacun des délégués présente une rétrospective des comptes du SICTOMU depuis 2002 à travers l'étude des différents comptes administratifs du Syndicat. Il cède alors la parole à Philippe MAUGY, Directeur Général des Services afin qui présente un diaporama montrant que de trop nombreux investissements ont été effectués sur une courte période, financés presque exclusivement par l'emprunt, augmentant lourdement ainsi l'endettement du SICTOMU.

1. Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement augmentent de plus de 50 % entre 2002 et 2008. Cela s'explique notamment par :

- ✓ La mise en service de nouveaux équipements (déchettes de Lussan et Fournès),
- ✓ La mise en place de la collecte du RESTE en porte à porte
- ✓ L'augmentation des tonnages de déchets à traiter ainsi que des coûts de traitement,
- ✓ L'évolution des charges de personnel découlant majoritairement de la mise en œuvre des nouveaux services,
- ✓ Augmentation des charges financières due aux nombreux investissements réalisés et financés quasi exclusivement par emprunts.

2. Produits de fonctionnement :

Les recettes progressent insuffisamment face aux dépenses et s'explique notamment par :

- ✓ Une quasi stagnation de la recette principale du Syndicat que constitue la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ; les **participations** demandées aux ménages à travers la TEOM pour le financement du service s'étaient toujours limitées quant à elles au strict minimum. Elles n'ont progressé que de **19 % entre 2003 et 2007, le taux de TEOM baissant de près de 5 % sur la même période et les dépenses de fonctionnement augmentant de près de 40 %**. En témoignent le tableau ci-dessous :

2003	2004	2005	2006	2007	2008
11,98 %	11,80 %	11,75 %	11,30 %	11,40 %	12,76 %

Plusieurs conséquences :

- ✓ Un effet de ciseaux inéluctable, les dépenses augmentant plus rapidement que les recettes qui a contraint l'équipe précédente à augmenter la TEOM en 2008 pour effectuer un « rattrapage partiel »,
- ✓ Une capacité d'épargne ne permettant plus de rembourser les emprunts en cours,
- ✓ Un accroissement préoccupant de l'endettement générant une forte progression des charges financières (+458,39 % entre 2002 et 2008).

3. Investissement et endettement :

Les dépenses d'investissement évoluent fortement sur la période 2002-2008 (+594,72 %) avec pour corollaire :

- ✓ Un accroissement de l'endettement, le financement des investissements étant essentiellement assuré par la réalisation d'emprunts.

A noter que la section de fonctionnement ne contribue que très marginalement au financement des investissements par le biais de la dotation aux amortissements.

A noter que 2009 verra l'augmentation de l'annuité de 18,12 % par rapport à 2008 (hors prêt relais de 521 718,75 €), ce qui porte l'évolution à + 128,35 % avec sa prise en compte.

4. Les orientations 2009

- ✓ **Difficultés pour monter un budget équilibré,**
- ✓ **En fonctionnement :**
 - Maîtrise des charges de gestion,
 - Amélioration du mode de fonctionnement du Syndicat (optimisation des coûts...),
 - Augmentation du produit de la TEOM nécessaire pour équilibrer le budget aux alentours de 18 % et revalorisation du prix du litre de déchet éliminé dans le cadre de la redevance spéciale de 5 % par rapport à 2008,
- ✓ **En investissement :**
 - Solder les engagements de la précédente équipe et ne faire aucun investissement nouveau à l'exception de quelques études subventionnées destinées à modifier le mode de fonctionnement.
 - L'annulation d'investissements lancés par la précédente équipe (déchetterie et recyclerie de Vallabrix).

5. Les résultats de l'exercice 2008 :

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	2 087 603,05 €	4 635 447,71 €
Recettes	2 342 308,55 €	4 664 192,99 €
Résultat de l'exercice	254 705,50 €	28 745,28 €
Résultat reporté 2007	-63 712,73 €	-39 028,89 €
Résultat de clôture	190 992,77 €	-10 283,61 €
Excédent global de clôture		180 709,16 €

A noter, pour information que les pénalités appliquées à deux prestataires pour un montant global de 602 941,67 € ont permis de dégager un bon résultat d'exercice et ont évité un déficit de 422 232,51 € alors que l'ancienne équipe avait renoncé à en réclamer la plus grande partie.

Monsieur MAURIN demande la part que représentent, dans le traitement, les déchetteries, la collecte sélective et le RESTE.

Monsieur ZIV rappelle que l'objectif du DOB est de mettre en évidence les grandes tendances et en l'occurrence souligne l'augmentation du coût global de traitement.

Les tonnages en déchetterie ont augmentés de 10 % en 2008, le RESTE enregistrant une baisse depuis 2005 suite au lancement de la collecte à la source et les tonnages liés à la collecte sélective étant en progression. A noter que la qualité du tri des emballages reste à améliorer avec 30 % de refus en moyenne par le centre de tri.

Monsieur GISBERT évoque la problématique des professionnels.

Monsieur ZIV rappelle qu'ils sont soumis à la redevance spéciale mais que des mesures seront prises pour limiter les abus de leur part lors de leurs apports en déchetterie où ils ne se déclarent pas toujours comme professionnels.

Il précise à l'adresse de Monsieur CLENET, que le traitement des déchets a été délégué à Sud Rhône Environnement et que par conséquent le SICTOMU ne maîtrise pas seul l'augmentation des coûts de traitement.

Sur les difficultés financières que connaît le SICTOMU, Monsieur CLENET précise que le SICTOMU est administré par les élus à travers un Comité Syndical et un Bureau mais aussi par des fonctionnaires et que cela amène une interrogation, car il n'a pour sa part, jamais voté de budget en déséquilibre.

Monsieur TIEBOT fait allusion à l'état de santé de Monsieur ROUX, ancien Président, soulignant que le SICTOMU en est peut être la cause. Il rappelle qu'il était sous la mandature précédente Vice-Président chargé en particulier de la Communication, qu'il participait aux réunions ayant trait au budget mais que les élus s'appuyaient sur les services administratifs.

Il informe l'Assemblée qu'il ne disposait pas de toutes les données ; il rappelle l'analyse financière réalisée début 2008 par Philippe MAUGY, alors tout nouveau Directeur Général des Services mettant en évidence la situation financière difficile du SICTOMU indiquant que la Collectivité ne disposait pas antérieurement des mêmes compétences.

Monsieur VERDIER demande des éléments sur la situation financière en 2007 et 2008 invitant à une maîtrise des frais de personnel et à mener une réflexion sur la nécessité de disposer systématiquement de deux ripeurs dans les équipes de collecte.

Il se prononce contre une privatisation du service mais estime indispensable une polyvalence du personnel.

Il ajoute qu'un travail doit être réalisé sur ces nouvelles méthodes de travail en y associant le personnel.

Monsieur ZIV rejoint ce point de vue précisant qu'il est nécessaire de stopper tous les investissements et rechercher des solutions, notamment une modification du mode de collecte, et que des concessions seront à faire par le personnel dans le contexte actuel.

Monsieur VERDIER demande, concernant les nouveaux locaux du SICTOMU, si les avenants au marché initial ont été passés de manière réglementaire.

Monsieur VALANTIN précise qu'il ne faut pas oublier que ce sont les élus qui passent les marchés et recrutent le personnel.

Concernant l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, Monsieur ZIV note que le discours va être difficile à tenir devant les usagers du fait qu'il ne s'accompagnera pas de modifications dans le service ; cependant, il ne faudra pas manquer de les informer des réflexions en cours pour améliorer les prestations assurées.

Il indique que cette augmentation sera nécessaire avec pour objectif de stabiliser la TEOM pour l'avenir sauf intervention d'éléments extérieurs au SICTOMU résultant de décisions gouvernementales

Monsieur MAURIN estime que les usagers ménagers paient pour les professionnels pour lesquels il n'est proposé de répercuter qu'une augmentation de 5 % sur le coût du litre de déchet éliminé.

Monsieur ZIV répond que la nouvelle politique du SICTOMU sera de facturer à ses clients autres que les ménages le coût réel des prestations assurées. Il cite à titre d'exemple le récent appel d'offre de l'EPCC du Pont du Gard auquel le SICTOMU répondra prenant en compte ses coûts et une marge. Il n'est pas exclu dans ce cas qu'une entreprise privée soit retenue, mais il vaut mieux ne pas assurer une prestation que de l'assurer à perte.

Il précise que la tarification actuelle de la redevance spéciale s'explique par ses modalités de facturation qui prennent en compte les coûts de la collecte et du traitement, ce dernier étant facturé par Sud Rhône Environnement ; à savoir que seul le RESTE leur est facturé, la collecte du verre et des cartons ainsi que l'accès aux colonnes pour le tri des emballages n'étant pas facturés aux professionnels dans le but de les inciter à une démarche de tri.

A ce titre, Monsieur ZIV souligne que la concurrence facture au coût marginal certains clients se situant sur son circuit de tournées, ce qui est à l'origine de la perte par exemple du Centre Commercial Intermarché à Montaren.

Monsieur ZIV se propose d'inviter la Présidente et le Directeur Général des Services de Sud Rhône Environnement pour informer le Comité syndical des coûts de traitement.

Monsieur VERDIER suggère de comparer les coûts de traitement avec ceux d'autres collectivités.

Monsieur ZIV répond en demandant à Monsieur MAUGY d'apporter la réponse lors de la réunion du 9 avril.

Il demande à Madame Laetitia BLANC, dans le cadre du DOB, d'intervenir sur la projection, pour 2009, des effectifs nécessaires en personnel pour l'activité du SICTOMU et d'apporter des précisions quant à l'enquête de pré-collecte.

Elle donne les éléments suivants :

1/ Sur le personnel, la situation est la suivante

- Diminution du nombre de personnes en activité (-3.5 ETP) sur une situation identique à 2009 (2 départs à la retraite, 1 démission, 1 contrat non renouvelé),
- Réalisation de la prestation Pizzorno en régie depuis le 1er janvier,
- Recrutement d'une personne au service comptabilité ainsi que d'une personne en CDD à mi temps pour la qualité et départ de Marion Breuiller, Responsable Communication.

La problématique est donc la suivante :

- Pour les services techniques

Le besoin théorique prenant en compte 753 jours de congés maladie et d'accidents du travail, le report des congés payés de 2008 (137 jours), le recrutement d'une personne pour réaliser la prestation de livraison, maintenance de bacs (suite à la résiliation du marché avec Pizzorno) est compris entre 39 et 42 ETP.

Pour pouvoir fonctionner, le recrutement de 3 CDD jusqu'au 31/12/09 est nécessaire en prévoyant 1 ETP de plus pour une souplesse de fonctionnement ce qui donne un effectif total de 37,5 ETP.

- Pour le service communication

Jérémy Gras a remplacé Marion Breuiller lors de son départ ; un ambassadeur de tri (ADT) se justifie pour renforcer la communication de proximité (le système Qualité ayant été modifié avec une augmentation du nombre de visites à domicile) et permettra d'améliorer la qualité de tri des emballages notamment. L'impact financier en serait le suivant :

Coût 2009 = 19000 € - aides (état (40%) + Adelphe base 10K€JG +ADT)
= 6100 €

Coût 2009/2010 = 19000 € - aides (état (40%) + Adelphe base 20K€ JG +ADT)
= 1600 €

Après un long débat s'en suit concernant l'embauche d'un ambassadeur du tri. Est-il vraiment indispensable d'investir en 2009 6 100 € pour avoir un ambassadeur de tri ; aucune décision n'est prise. Madame BLANC intervient en insistant sur l'importance de cette fonction qui permet d'éviter des erreurs de tri et donc de réaliser d'importantes économies.

2/ Sur l'enquête (marché de fourniture de bacs)

Il est constaté environ 25 % d'erreurs de la Base de données, ce qui implique plusieurs conséquences : mauvaise communication (courriers suite remontées terrain, retour de lettre), erreurs dans la réparation des bacs (surcoûts), pas de connaissance des ménages et du gisement d'ordures ménagères (volume), statistiques erronées (difficile d'optimiser), facturation de la Redevance Spéciale.

L'enquête permettrait :

- ▶ D'effectuer l'inventaire du parc en place, adéquation des besoins/dotation,
- ▶ De disposer d'un bilan de l'état physique du parc en place, effectuer les réparations,
- ▶ De vérifier les lieux de présentation des bacs (points noirs),
- ▶ De corriger les erreurs sur le terrain et dans la base de données,
- ▶ De ré-étiqueter (document communication + étiquette adresse + puce),
- ▶ Le taux de réussite de l'enquête doit être de 100%.

Cette enquête se réaliserait sur 4 mois et son coût est évalué entre 100 et 180 K€. Elle est nécessaire pour la facturation des professionnels et permettrait de se donner les moyens de repartir sur de bonnes bases. Il est décidé de la reporter en 2010 compte tenu de la situation financière du Syndicat ce qui permettra de plus au Syndicat de communiquer auprès de la population suite aux probables changements futurs découlant des résultats de l'étude d'optimisation.

Monsieur ZIV remercie Madame BLANC pour ses explications.

Monsieur MAURIN affirme qu'il faut supprimer le fini-parti.

Monsieur ZIV confirme que bien que la notion de fini-parti n'ait aucune base légale, elle est admise au sein du SICTOMU depuis de très nombreuses années. Il confirme toutefois que tous les acteurs concernés y compris le personnel devront faire des efforts afin de réduire les dépenses du SICTOMU.

Monsieur VERDIER appelle à une approche solidaire des élus sur cette question en suggérant que le personnel soit par exemple intéressé aux économies éventuellement générées.

Monsieur CLENET précise que nous nous trouvons dans un secteur où le verre est repris dans des conditions intéressantes et s'interroge sur la possibilité de sous-traiter cette activité de collecte.

Monsieur ZIV propose, dans cet esprit, de mener une réflexion sur la sous-traitance de l'ensemble de la collecte en colonne avec l'obligation, pour le prestataire, de maintenir en état de propreté les abords des colonnes tout en reconnaissant les difficultés de mise en œuvre.

Pour cela, il est nécessaire que les communes évaluent le coût en matériel et personnel qu'elles consacrent actuellement à cette mission.

Monsieur CLENET estime que les emballages et le papier pourraient être collectés ensemble et séparément du verre pour optimiser.

Monsieur ZIV évoque une réflexion en cours, animée par Maurice BARDOC, sur la possibilité de sous-traiter la maintenance et la gestion du parc de véhicules qui n'est pas la mission première du Syndicat.

Monsieur MAURIN fait remarquer que si l'on privatise l'apport volontaire et la maintenance, pourquoi ne pas alors carrément sous-traiter la collecte des ordures ménagères.

Monsieur ZIV répond que ce n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour et que pour l'instant, la seule action de ce type du SICTOMU est au contraire de reprendre en régie la gestion des conteneurs ce qui fait économiser plus de 100 000 €.

Monsieur MALTESE s'interroge sur la nature des erreurs de tri des usagers qui conduisent aux refus en centre de tri.

Madame BLANC précise qu'ils sont de plusieurs origines et que l'on retrouve dans les colonnes de tri des ordures ménagères, des produits dangereux et des matières diverses, d'où la nécessité de disposer d'un ambassadeur du tri pour mieux informer les usagers.

Monsieur ZIV souligne, qu'en tout état de cause, il respecterait la décision du Comité Syndical même si elle était défavorable au recrutement de l'ambassadeur du tri.

Monsieur TIEBOT déclare qu'un refus de l'Assemblée amputerait les opérations de communication menées dans les écoles du territoire visant à sensibiliser les élèves au tri sélectif.

Madame BLANC rappelle que l'ambassadeur du tri précédent ne faisait que très peu d'actions de communication de proximité, ce qui peut expliquer en partie certaines erreurs de tri.

Monsieur ZIV suggère comme alternative qu'un délégué de chaque commune du SICTOMU fasse office d'ambassadeur du tri avec une formation à l'appui.

Monsieur VERDIER rappelle que ce recrutement coûterait au maximum 6 100 € au SICTOMU et que ce chiffre est sans commune mesure avec les économies réalisées.

En conclusion, Monsieur ZIV propose :

1. De ne pas réaliser cette année l'enquête (marché de fourniture de bacs) mais plutôt sur 2010 d'autant plus que plusieurs changements sont susceptibles d'intervenir dans l'activité du SICTOMU (circuit et mode de collecte notamment) et d'utiliser différemment le Service Communication,
2. De réaliser l'étude d'optimisation au moindre coût d'autant plus qu'est subventionnée par les partenaires habituels du SICTOMU et qu'elle a pour objectif principal de réduire ses coûts de fonctionnement,
3. D'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'équilibre du budget de près de 14%,
4. De réévaluer de 5 % le coût du litre de déchet éliminé dans le cadre de la redevance spéciale et de réaliser en interne une étude afin de connaître le coût des prestations assurées pour des tiers autres que les ménages.

Monsieur CLENET demande si un recours à l'emprunt ne peut être envisagé cette année pour éviter une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Philippe MAUGY, Directeur Général des Services précise d'une part qu'il est impossible de réaliser des emprunts pour financer la section de fonctionnement et que d'autre part cela augmenterait la charge de la dette du Syndicat, laquelle est déjà importante.

Monsieur ZIV demande aux délégués s'ils ont d'autres commentaires à apporter ; aucune autre observation n'étant formulée, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2009.

La séance consacrée au débat d'orientation budgétaire est clôturée à 22heures45.

Est à présent abordé le point suivant (début de séance à 22heures45) :

2- Application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L.1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Délibération :

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, considérant :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1615-6,
- Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009,
- Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de Préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 889 647 € ;

DECIDE d'inscrire au budget du SICTOMU 889 647 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 30,63 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

AUTORISE le Président à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle le SICTOMU s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22H50.

Jean-Claude ZIV
Président du SICTOMU

